

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Numéro interne de l'acte : 51

Séance du 07/12/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 20

Nombre de suffrages : 21

Date de convocation
01/12/2023

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MADI OUSSANI Mohamadi.

Etaient présents :

Mme ABDALLAH Halimaty , Mme ABDOURAHAMANE Céline , Mme ALBERT Zalia , M. ANRIFADJATI Anli , M. ASSANI Mohamed , M. BOINA Raim Rifay, Mme CHANFI Bibi , M. CHEBANI Mohamadi , M. DAROUECHI Navi, Mme HAMISSI Roukia , M. ISSOUFFI Ramadani, M. MADI MARI Chamsidine, M. MADI OUSSANI Mohamadi, Mme MAHAMOUDOU Laouia , M. MATTOIR Moissinga , M. OMAR Yankoub, M. OUSSANI Djabiri , Mme RIDHOI Zaïnabou, Mme SAID Zozofina, Mme TOUMBOU Mariama

Procuration(s) :

Mme HASSANI Roza donne pouvoir à M. OMAR Yankoub

Etai(ent) absent(s) :

M. ANGATAHI Anli , Mme ASSANI Helene , Mme ATTOUMANE Binti , Mme BOINAIDI Habachia , Mme HASSANI Roza , Mme MATTOIR Abouchia , M. SAID-HALIDI Ambdirahamane , M. YBRAHIMA Ybrahima, Mme NAFINDRA Soifiati

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme CHANFI Bibi

Objet : Lancement du Concours de la maîtrise d'oeuvre pour la Construction de la Crèche Municipale

Monsieur le maire expose :

En réponse aux besoins générés par une augmentation significative de sa population, la commune de Chiconi souhaite créer un Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) de 20 berceaux sur le territoire communal avec une possibilité d'augmentation de la capacité à 30 berceaux.

Les objectifs du projet sont :

- La création d'un **EAJE de 20 places (extensibles à 30 places)** réparties en **2 sections / unités de vie** et dotées d'**espaces communs** et **support**, ainsi que d'**espaces extérieurs** adaptés à l'accueil d'enfants jusqu'à 3 ans révolus ;
- La **restauration** se fera en **liaison froide** (office de réchauffage intégré à l'équipement envisagé).

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de **830 000 € HT** actualisé en novembre 2023.

Cette enveloppe financière prévisionnelle n'inclut pas :

- Les éventuelles fondations spéciales (en attente études de sol) ;
- Les coûts liés aux aménagements de voirie publique aux abords et relatifs au projet ;
- Le mobilier (éléments non fixes), les matériels de puériculture et les équipements de restauration.

Ainsi, afin de mener à bien ce projet, la procédure impose une consultation portant sur un concours restreint de maîtrise d'œuvre, lancé conformément à l'article L. 2172-1 du CCP et organisé selon les dispositions des articles R. 2162-15 à R. 2162-26 du CCP.

Le concours est organisé en deux phases :

- **Première phase :** les candidats remettent un dossier de candidature complet, permettant de vérifier les conditions de participation et de mettre en œuvre les critères de sélection définis dans l'avis de concours.
- **Deuxième phase :** les participants remettent anonymement un dossier de projet dont le niveau de conception correspond à une **Esquisse**.

Compte tenu du respect des règles liées à la passation de marché public en vigueur, et pour assurer un processus transparent et équitable pour la réalisation de ce projet essentiel, contribuant au bien-être et au développement de la petite enfance dans la commune, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à lancer le concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction de la crèche municipale.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

DECIDE

- **D'autoriser** au maire de lancer le concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction de la crèche municipale.
- **D'autoriser** le Maire à signer tous les documents relatifs au concours de maîtrise d'œuvre.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Chiconi
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,